



Mariage Et Divorce

Randolph Dunn
Révisé en octobre 2023

Mariage et divorce

Mariage

Dieu a créé l'homme et a pourvu à ses besoins physiques en le plaçant dans le jardin d'Éden. Puis il a créé un compagnon. ¹ Car « il n'était pas bon que l'homme soit seul » (Genèse 2:18). L'Éternel Dieu façonna une femme de la côte qu'il avait prise à l'homme, et il l'amena vers lui. L'homme dit : « Celle-ci est maintenant os de mes os et chair de ma chair ; on l'appellera femme, car elle a été prise de l'homme. »

Adam reçut une compagne : « L'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa femme et ils deviendront une seule chair (mariage). Le mariage est une alliance d'unité et de fidélité, chacun mettant de côté son moi pour rechercher le bien de l'autre. »

« C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera (s'attachera, LSG) [lié, collé, ensemble devenu un] à sa femme, et ils deviendront une seule chair. » (Genèse 2:22-25 LSG)

Le mariage chez les Hébreux, comme chez la plupart des Orientaux, était davantage un contrat légal que le fruit de l'amour ou de l'affection (International Standard Bible Encyclopaedia). Le divorce, quant à lui, était la dissolution légale d'un mariage (Nelson's Illustrated Bible Dictionary).

Après la captivité, les Juifs furent obligés de renvoyer les femmes étrangères qu'ils avaient épousées contrairement à la loi. (Esdras 10:11-19) (Easton's Bible Dictionary)

S'il prend une autre femme, il ne pourra lui ôter ni nourriture, ni vêtements, ni droits conjugaux. S'il ne fait pas ces trois choses pour elle, elle sortira gratuitement, sans payer d'argent. (Exode 21:10-11 LSG)

« Car elle (Tamar) vit que Schéla était grande et qu'elle ne lui avait pas été donnée en mariage. Juda la vit et la prit pour une prostituée, car elle avait le visage couvert. Il se tourna vers elle au bord du chemin et dit : Viens, que j'aie vers toi ! Car il ne savait pas qu'elle était sa belle-fille. » ... « Elle conçut de lui. Puis elle se leva et s'en alla. Elle ôta son voile et revêtit les vêtements de son veuvage. » (Genèse 38:14-16 ; 18-19 LSG) Jacob la prit pour une prostituée, une prostituée, et non pour une épouse.

« Tu couvres de larmes l'autel de l'Éternel, de pleurs et de gémissements, parce qu'il ne regarde plus à l'offrande et ne l'agrée plus de ta main. Et tu dis : “Pourquoi ne l'agrée-t-il pas ?” Car l'Éternel a été témoin entre toi et la femme de ta jeunesse, envers laquelle tu as été infidèle, bien qu'elle soit ta compagne et ta femme par alliance.² (Mal 2:13-15 LSG) Il a rompu son alliance avec sa femme.

Au fil du temps, sous l'Alliance² Dieu a créé par Moïse diverses situations existaient entre le père en tant que chef de famille et son contrôle/autorité sur sa femme et ses enfants.

- a. Lorsqu'une femme se marie, elle quitte le contrôle de son père.
- b. Le mari avait un contrôle total sur sa femme - Loi du mari.
- c. Les relations sexuelles hors mariage sont une fornication.

¹L'aide de l'homme – ezer – OT de Strong n° 5828 (aider à rencontrer – KJV ; son homologue – YLT)

^uLes commentaires entre parenthèses, entre crochets sont les auteurs.

²Alliance selon l'Ancien Testament : 2) une alliance, une ordonnance divine accompagnée de signes ou de promesses. (Lexique grec de Thayer et Lexique hébreu de Brown Driver et Briggs)

- d. Le mari peut renvoyer (répudier) sa femme sans acte de divorce, ne remplissant ainsi pas ses responsabilités conjugales.
- e. Le mari peut divorcer de sa femme en lui remettant un « acte de divorce ».
- f. Une lettre de divorce rompt le contrat de mariage, ils ne sont donc plus mariés.
- g. L'épouse a peu ou pas de droits : elle ne peut pas divorcer de son mari.
- h. Une femme répudiée sans acte de divorce est toujours légalement mariée
- i. Une femme divorcée peut en épouser une autre sans être adultère
- j. Le mariage est dissous au décès et met fin à la loi du mari
- k. Les veuves sont libres de conclure une nouvelle alliance matrimoniale.

Motif du mariage³

- Paul dans 1 Corinthiens 7 s'adresse aux célibataires au verset 1 : « Il est bon pour un homme de ne pas toucher⁴une femme" et au verset 2 "Mais, à cause de la tentation de l'immoralité sexuelle, que chaque homme ait sa femme, et chaque femme son mari" (LSG).
- « Vu la détresse actuelle, il est bon pour chacun de rester comme il est. Êtes-vous lié ?⁵à une femme ? Ne cherche pas à être libre.
- Êtes-vous libre⁶(libéré ASV, KJV) [n'étant plus marié] d'une femme ? Ne cherche pas de femme. Mais si tu te maries, tu ne pêches point ; et si une femme fiancée se marie, elle ne pêche point. (1 Corinthiens 7:26-28a LSG)
- « Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari » (1 Cor. 7:1-2 LSG).
- « Aux célibataires 6 et aux veuves⁷« Je dis qu'il leur est bon de rester célibataires comme moi. Mais s'ils ne peuvent se maîtriser, qu'ils se marient. Car mieux vaut se marier que d'être enflammé par la passion. » (1 Corinthiens 7:8-9 LSG)
- « Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les impudiques (fornicateurs - NASU) et les adultères. »⁸ (Hébreux 13:4-5 LSG).
 - Dès la création, Dieu a voulu que l'homme ne soit pas seul et qu'il ait besoin d'une compagne, d'une contrepartie, d'une aide, d'une épouse. Il a donc uni l'homme et la femme par l'alliance que nous appelons le mariage, afin de satisfaire leurs désirs charnels de compagnie et de passion sexuelle. Le mariage est donc honorable et non un péché.
 - C'est un péché de satisfaire son désir sexuel en dehors du mariage en ayant des relations sexuelles (fornication) de quelque nature que ce soit.
 - Il n'est pas nécessaire de se marier si les désirs sexuels peuvent être contrôlés ; par exemple, Paul.
 - Les célibataires, les divorcés et les veufs ont des désirs sexuels. Il leur est conseillé de se marier s'ils ne parviennent pas à contrôler leurs désirs sexuels.

Alliance du mariage 2

Malachie a déclaré qu'elle est votre femme par alliance » (2:14).

- Une alliance est un accord contraignant fondé sur la foi et la confiance mutuelles, ainsi que sur le respect mutuel. Tout acte contraire aux termes de l'alliance la rompt en détruisant la foi et la confiance.

³ Marié, gä-mos (des deux sexes) ; Célibataire ä'-gämos —pas - ä'

⁴Háptesthai – rapports sexuels, cohabiter, (de Thayer) se marier – NIV, ISV ; s'attacher à – de Strong)

⁵Lié, deoo – lier, attacher, [par exemple, par une relation d'alliance matrimoniale –rd]

⁶Libre ou délié, lúsin – divorcé de Thayer ; délié ASV, KJV

⁷Célibataire(ä'gämos) (c'est-à-dire jamais marié ou divorcé) et les veuves semblent être tout compris - tout adulte sans épouse ni mari.

⁸Sexuellement immoral et adultère ne sont pas des termes équivalents [sexuellement immoral, pornos– immoralité ; prostitution, idolâtrie ; impudicité ; fornication ; tout rapport sexuel illicite] [adultère, moichos – Rupture d'une alliance par [des rapports sexuels avec une personne autre que son conjoint ou par d'autres moyens ; par exemple, ne pas remplir ses responsabilités conjugales.

- Dieu a conclu plusieurs alliances avec l'homme, exigeant de lui sa fidélité [et non son adoration envers d'autres dieux]. Ils ont constamment rompu ces alliances avec lui, mais il leur a toujours pardonné lorsqu'ils se sont repentis et sont revenus à lui ; ils ont ainsi fait volte-face.
- Dieu déteste le péché du divorce, la rupture de l'alliance, qui est l'adultère.
- Chaque fois qu'un homme rompt ou dissout une de ses alliances, il commet un péché. Par conséquent, rompre une alliance conjugale est un péché.

On trouve dix-sept références à l'adultère dans Jérémie, Joseph et Ézéchiël, dont quatorze concernent la rupture de l'alliance d'Israël et de Juda avec Dieu dans la vie spirituelle. L'adultère est la rupture d'une alliance, résultant probablement le plus souvent d'une relation sexuelle avec une personne autre que votre conjoint dans la vie physique. Il rompt l'alliance du mariage. Par conséquent, une alliance est rompue par l'adultère.

Loi du mari

- « Ne savez-vous pas, frères – car je parle à des gens qui connaissent la loi – que la loi n'a d'effet sur un homme que tant qu'il est en vie ? En effet, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est en vie ; mais si son mari meurt, elle est dégagée de la loi à l'égard de son mari. » (Romains 7:1, 2)
- La NASB dit : « ... libéré de la loi concernant le mari. » Plus littéralement, le texte grec dit : « ... de la loi de l'homme/mari. » Là encore, on perçoit la nature de l'autorité et de la domination absolues conférées à l'homme sur la femme par ces lois et coutumes. C'était une loi qui, à vrai dire, favorisait l'homme plutôt que la femme. Telles étaient les inégalités souvent évidentes dans les cultures anciennes, plus primitives. Cette « loi du mari » autorisait ainsi la domination et la domination masculines dans presque tous les domaines de la relation conjugale.

Il est important pour nous de comprendre le point sur lequel Paul insiste dans ce passage. Paul ne « établit pas de loi » concernant le mariage, le divorce et le remariage ; il souligne plutôt, à l'intention de personnes bien informées de leurs propres coutumes juridiques, que, dans le contexte juridique en vigueur, un homme exerçait une sorte de « souveraineté légale » sur sa femme. La femme était soumise à la « loi du mari » : elle était liée à lui et ne pouvait, par elle-même, obtenir une libération légale ou socialement acceptable. Si son mari refusait de la libérer, son seul recours légal était d'attendre sa mort.⁹

- Ni la loi romaine ni la loi juive ne s'appliquent aujourd'hui. Cependant, rompre une alliance demeure un péché. Les alliances matrimoniales rompues peuvent être rétablies par la repentance et le pardon.

Divorce ou mise en retrait

- « Mais toi, ô prêtre, 8 tu t'es écarté de la voie et, par ton enseignement, tu as fait trébucher beaucoup de gens ; tu as violé l'alliance avec Lévi, dit l'Éternel des armées. -- 11 Juda a manqué à sa foi¹⁰ Une chose détestable a été commise en Israël et à Jérusalem : Juda a profané le sanctuaire aimé de l'Éternel, en prenant pour épouse la fille d'un dieu étranger.¹¹-- 13 Vous faites encore une chose : vous inondez de larmes l'autel de l'Éternel, vous pleurez et vous vous lamentez, parce qu'il ne prête plus attention à vos offrandes et ne les agrée plus de vos mains. 14 Vous dites : « Pourquoi ? » C'est parce que l'Éternel est témoin entre toi et la femme de ta jeunesse, parce que tu as été infidèle envers elle,

⁹ RÉFLEXIONS par Al Maxey Numéro 106

¹⁰ La foi brisée, [ont été infidèles – ESV, RSV ; ont été traités avec trahison – NKJ, YLT] -*bagad*– infidèle, agir secrètement, piller, agir avec tromperie, infidèle (Thayer) ; agir avec trahison, tromperie dans les relations conjugales, en matière de propriété ou de droit, dans les alliances, en paroles et dans la conduite générale. (Brown-Driver-Briggs)

¹¹ Épouser des filles de dieux étrangers était contraire à leur alliance avec Dieu, donc un adultère spirituel (rompre une alliance avec Dieu).

bien qu'elle soit ta compagne, la femme de ton alliance. -- 16 Car le Seigneur, le Dieu d'Israël, dit qu'il hait le divorce.¹²(Malachie 2 :8, 11, 13-14, 16 NIV).

- Malachie commence par parler de la rupture de l'alliance entre Dieu et Israël, qu'il qualifie de chose détestable. L'alliance fut rompue parce que les hommes d'Israël épousèrent des femmes étrangères adoratrices d'idoles, ce que Dieu interdisait formellement par leur alliance avec Israël.
- Il a ensuite écrit sur les maris qui ne remplissent pas leurs responsabilités en vertu de l'alliance du mariage en renvoyant leur femme.¹³ Il semble qu'il l'ait renvoyée sans lui donner de certificat de divorce car Malachie a utilisé le mot hébreu Shalach (renvoyer) plutôt que *keryithuwth* (certificat de divorce). Il est donc considéré comme l'ayant trahie en ne lui laissant aucun moyen de subsistance ni en ne satisfaisant ses désirs sexuels en l'empêchant de se marier légalement. Le verset 16 affirme qu'il la déteste et dissimule sa cruauté et son injustice. Il l'a donc forcée à cohabiter avec un homme avec lequel elle n'était pas mariée, violant ainsi son engagement matrimonial envers son mari qui l'avait renvoyée pour avoir de la nourriture, des vêtements et un abri, même si aucune intimité sexuelle n'était en jeu, ce qui serait douteux.
- « Vous avez entendu qu'il a été dit (expression indiquant l'enseignement d'un rabbin plutôt que l'Écriture) : « Tu ne commettras pas d'adultère (*moicheuseis* – « désigne celui qui a des relations illicites avec le conjoint d'un autre. Mais moi, je vous dis : quiconque fixe une femme avec convoitise (*epithumeesai* – convoiter ou désirer une relation sexuelle) a déjà commis un adultère (*e-moicheusen*) dans son cœur. (Matthieu 5:27-8). Ces deux actions constituent un acte d'infidélité à son alliance matrimoniale.
- Quiconque révoquera (*apollée*)¹⁷ sa (fidèle) femme, qu'il lui donne un certificat de divorce (*apolúseeon* - un document attestant qu'elle n'a pas été infidèle): Mais moi, je vous dis que quiconque répudie (*apoluoon* - sans certificat de divorce) sa femme, sauf pour cause d'infidélité (*porneias* - rapports sexuels illicites), l'expose à commettre un adultère (*moicheuseis* - avoir des relations sexuelles avec un autre que son mari, auquel elle est encore mariée). (Matthieu 5 31-32)
- Jésus suggère fortement dans Matthieu 5:32 et Matthieu 19:9 que les hommes répudiaient leurs femmes pour des raisons autres que *moicheusei* (relations sexuelles avec une personne autre que son mari) Tout simplement par dureté de cœur, pour des raisons essentiellement charnelles. Mais afin de dissimuler leur côté charnel et leur attitude ingrate, ils ne délivraient pas de certificat de divorce (l'absence de certificat implique infidélité ou adultère), ce qui amenait la femme et son nouveau mari à commettre l'adultère (puisque'elle était toujours mariée à l'époux qui n'avait pas délivré le certificat de divorce). La femme était simplement « répudiée », et non divorcée. À cette époque de l'histoire juive, la Torah ne reconnaissait pas le droit des femmes à demander le divorce. Par conséquent, les femmes de cette époque néfaste se retrouvaient dans un vide juridique, c'est-à-dire privées de foyer, mais privées de la liberté d'épouser un autre homme, car elles étaient encore liées par un contrat de mariage légal.¹⁵
- Le renvoi d'une femme fornicatrice sans acte de divorce ne peut pas la « rendre » adultère, car elle est déjà adultère puisqu'elle a rompu l'alliance du mariage en ayant des relations sexuelles avec quelqu'un qui n'est pas son mari.
- On agit avec trahison en répudiant une épouse fidèle sans certificat de divorce, la laissant sans ressources, sans nourriture ni abri et légalement incapable de se marier, ce qui l'amène à commettre l'adultère en cohabitant puisqu'elle est toujours mariée.
- Il existe deux mots traduits par « renvoyer ou répudier » une femme avec ou sans certificat de divorce.¹⁴ Sans certificat de divorce, l'épouse répudiée restait mariée, sans aucun avantage

¹² Shalach (hébreu n° 7971 traduit par divorce – RSV, ESV, NIV – renvoyer – ASV, KJV, YLT) rejeter, abandonner, laisser, laisser partir, lâcher (Strong). Cependant, *keryithuwth* OT:3748 est le mot hébreu pour divorce (Brown, Driver, Biggs). On peut renvoyer sa femme sans acte de divorce, en agissant avec trahison, Malachie.

¹³ « S'il prend une autre femme, il ne pourra la priver ni de nourriture, ni de vêtements, ni de droits conjugaux (Exode 21:10-11).

¹⁴ Les mots hébreux et grecs pour « sans certificat de divorce » sont *shalach* (hébreu - Strong's OT# 7971) et *apoluo* (grec - Strong's NT# 630) qui signifient renvoyer ou mettre de côté.

conjugal, comme la nourriture, les vêtements, le logement ou les droits conjugaux. Ses moyens de subsistance se limitaient à la prostitution ou à la cohabitation, deux pratiques considérées comme de la fornication. L'homme commettait l'adultère en rompant son contrat de mariage avec sa fidèle épouse. À l'époque du Nouveau Testament, les femmes n'avaient pas le droit d'engager une telle action, bien qu'elles puissent abandonner leur mari.

➤ Il existe également deux mots, un hébreu et un grec, qui signifient certificat de divorce.¹⁵ Avec un certificat de divorce, la femme répudiée était légalement libre d'en épouser une autre puisqu'elle n'était plus mariée à son ancien mari.

- « Les pharisiens s'approchèrent de lui et le mirent à l'épreuve, en lui demandant : Est-il permis de répudier sa femme pour un motif quelconque ? Il leur répondit : C'est à cause de votre dureté de cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais dès le commencement, il n'en était pas ainsi. Et moi, je vous dis : Quiconque répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité,¹⁶ et en épouse une autre, il commet un adultère » (Matthieu 19:3 ; 8, 9 - LSG).
- « Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre¹⁷ commet un adultère contre elle, et si elle divorce de son mari,¹⁸ et qu'elle en épouse un autre, elle commet un adultère » (Marc 10:11-12 – LSG).
- « Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et celui qui épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère » (Luc 16:18 - LSG).
- « Ne savez-vous pas, frères, car je dis à ceux qui connaissent la loi que la loi n'est obligatoire [le mariage était un contrat légal] pour un homme que tant qu'il vit ? Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si son mari meurt, elle est dégagée de la loi du mariage. Ainsi, elle sera qualifiée d'adultère si elle vit avec un autre homme du vivant de son mari. Mais si son mari meurt, elle est libérée de cette loi.¹⁹ et si elle épouse un autre homme, elle n'est pas adultère. » (Romains 7:1-3 LSG).
- Le test que les érudits religieux tentaient de réaliser était d'amener Jésus à choisir entre deux interprétations : a) le divorce (le renvoi) pour n'importe quelle raison ; b) l'interdiction du divorce pour quelque raison que ce soit. Mais ces options n'étaient pas les seules, et Jésus leur rappela que le mariage les unissait. En réponse à Moïse autorisant la remise d'une lettre de divorce, Jésus expliqua que c'était leur dureté de cœur, leur trahison. Alors qu'elle était encore mariée avec lui, sans lettre ni certificat de divorce, l'homme la renvoya sans lui fournir ni nourriture, ni vêtements, ni abri, ni ses droits conjugaux, comme l'exige Exode 21:10-11. Ses actes de trahison la laissèrent sans ressources, la poussant à se prostituer ou à cohabiter pour survivre. Par conséquent, Dieu permit à Moïse d'ordonner, d'imposer, de permettre ou d'exiger la remise d'une lettre de divorce lors du renvoi d'une femme.

Célibataire

- Aux célibataires et aux veuves, je dis qu'il est bon pour eux de rester célibataires comme moi. Mais s'ils ne peuvent se maîtriser, qu'ils se marient. Car mieux vaut se marier que d'être enflammé par la passion. (1 Corinthiens 7:8-9)

¹⁵Les mots hébreux et grecs pour divorce avec un certificat de divorce sont keriythuwth (hébreu – Strong's OT#3748) et apostasion (grec NT Strong's #647).

¹⁶ Ceux qui avaient des relations sexuelles avec le conjoint d'autrui devaient être mis à mort. Lévitique 20:10

¹⁷Cela semble vouloir dire que l'on divorce pour épouser quelqu'un de plus agréable.

¹⁸Les femmes grecques et romaines pouvaient répudier leurs maris, mais pas les juives (Vines)

¹⁹Droit - droit de Moïse et peut-être droit civil romain

- « Or, pour ce qui est des choses dont vous avez écrit : il est bon pour un homme de ne pas se marier (touch KJV).²⁰ Mais puisqu'il y a tant d'immoralité, que chaque homme ait sa femme, et chaque femme son mari. Que le mari s'acquitte de ses devoirs conjugaux envers sa femme, et de même la femme envers son mari. Le corps de la femme n'appartient pas à elle seule, mais aussi à son mari. De même, le corps du mari n'appartient pas à lui seul, mais aussi à sa femme. Ne vous privez pas l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord et pour un temps, afin de vous consacrer à la prière. Puis, retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre manque de maîtrise de soi. Je dis cela comme une concession, non comme un commandement. Je voudrais que tous les hommes soient comme moi. Mais chacun a un don qui lui est propre de la part de Dieu ; l'un a celui-ci, l'autre celui-là. (1 Corinthiens 7:1-7 LSG)
 - Le refus d'accomplir les devoirs de l'alliance matrimoniale ne semble pas satisfaire les passions sexuelles. Il ne peut pas non plus se priver de ses autres responsabilités conjugales (nourriture, vêtements, logement et relations intimes) sans violer l'alliance matrimoniale.

Veuves

- Aux célibataires et aux veuves, je dis qu'il est bon pour elles de rester célibataires comme moi. Mais si elles ne peuvent se maîtriser, qu'elles se marient. Car mieux vaut se marier que d'être enflammées par la passion. ... Une femme est liée à son mari tant qu'il vit. Mais si son mari meurt, elle est libre de se remarier avec qui elle veut, seulement dans le Seigneur. Cependant, à mon avis, elle est plus heureuse si elle demeure ainsi. Et je pense avoir moi aussi l'Esprit de Dieu. (1 Corinthiens 7:8-9 ; 39-40)
 - Les veuves et les veufs chrétiens doivent épouser d'autres chrétiens pour les aider à vivre dans la justice et à plaire à Dieu.

Ceux qui sont séparés

- « Aux mariés [en Christ], je donne ce commandement (non pas moi, mais le Seigneur) : que la femme ne se sépare pas²¹ de son mari, et le mari ne doit pas divorcer²² sa femme » (1 Corinthiens 7:10-11 LSG).
 - Les femmes ne pouvaient pas divorcer, mais elles et leur mari pouvaient quitter leur foyer ou abandonner leur femme. En cas de départ, les époux chrétiens devaient rester célibataires ou se réconcilier.

Conjoint non croyant

- « Aux autres, je dis (moi, pas le Seigneur) que si un frère a une femme non croyante, et qu'elle consente à vivre avec lui, il ne doit pas divorcer.²³ Si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à vivre avec elle, qu'elle ne répudie pas son mari. (1 Corinthiens 7:12-13 LSG)

Fiancé

- « Pour ce qui est des fiancées (vierges), je n'ai pas d'ordre du Seigneur, mais je donne mon avis, en homme digne de confiance par la miséricorde du Seigneur. J'estime qu'au vu de la détresse présente, il est bon pour l'homme de rester comme il est. Êtes-vous lié ?²⁴ à une femme ? Ne cherche pas à être libre.²⁵ Êtes-vous libre²⁶ d'une femme²⁷ ? Ne cherchez pas de femme. Mais si vous vous mariez, vous ne péchez pas ; et si une femme fiancée se marie, elle ne pèche pas. Mais ceux qui se marient auront

²⁰Toucher - relations sexuelles - ESV ; toucher - NKJV et YLT (grec haptoo – s'attacher à)

²¹ Séparer (chooristhéenai – Strong's NT#5563) - quitter, partir, abandonner, délaissé.

²² NT#:863 d'Afiénai Strong - dire de s'en aller ou de partir : renvoyer YLT

²³aphiemi – Strong's # 863 - renvoyer ; ce n'est pas le mot grec pour divorce

²⁴Dans le cadre d'une relation d'alliance - marié

²⁵Délié, libérer, défaire, dissoudre - Thayer (divorce - rd)

²⁶Libre ou délié, lúsin – divorcé de Thayer [n'est plus lié par l'alliance du mariage]

²⁷Libre d'épouse – veuf ou divorcé [celui qui n'a jamais été marié n'a pas d'épouse].

des tribulations dans le monde, et je vous les épargne. Voici ce que je veux dire, frères : le temps est très court. Désormais, que ceux qui ont une femme vivent comme s'ils n'en avaient pas, ceux qui pleurent comme s'ils n'étaient pas en deuil, ceux qui se réjouissent comme s'ils ne se réjouissaient pas, ceux qui achètent comme s'ils n'avaient rien, et ceux qui ont des relations avec le monde comme s'ils n'en avaient pas. Car la forme présente du monde passe. » (1 Corinthiens 7:25-31 LSG)

Commentaire sur les fiançailles Dans la culture juive, on se fiance après que le marié ait donné à la mariée ou à sa famille un dot, indiquant qu'il était capable de subvenir à ses besoins. Un contrat de mariage était alors préparé ; ils étaient désormais considérés comme mari et femme, mais ne vivaient plus ensemble. Le mari commençait alors à préparer un logement. Une fois terminé, il allait amener sa femme à une cérémonie de mariage, après quoi ils vivaient ensemble.

- Vous pouvez éviter le stress de la persécution à venir en ne vous mariant pas.
- Je désire que vous soyez libérés de tout souci. L'homme célibataire s'inquiète des choses du Seigneur, des moyens de lui plaire. L'homme marié, lui, s'inquiète des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme, et ses intérêts sont partagés. La femme célibataire ou fiancée s'inquiète des choses du Seigneur, des moyens d'être sainte de corps et d'esprit. La femme mariée, elle, s'inquiète des choses du monde, des moyens de plaire à son mari. Si quelqu'un pense ne pas bien se conduire envers sa fiancée, si ses passions sont fortes, et il le faut, qu'il fasse ce qu'il veut : qu'ils se marient ; ce n'est pas un péché. Mais celui qui a pris un cœur ferme, n'étant soumis à aucune contrainte, mais maîtrisant ses désirs, et qui a résolu en son cœur de la garder comme fiancée, celui-là fera bien. Ainsi donc, celui qui épouse sa fiancée fait bien, et celui qui s'abstient de se marier fera encore mieux. (1 Corinthiens 7:32-38)
 - Le fait est que, dans certaines situations, l'amour et l'attention à la famille augmentent la tentation de céder aux pressions de la persécution plutôt que de rester fidèle à l'alliance avec Dieu. Mais les passions sexuelles pourraient être plus fortes, et si tel était le cas, se marier n'est pas un péché.

Résumé

Matthieu

Jésus a réitéré que rompre l'alliance du mariage en ne remplissant pas ses obligations et en délivrant un certificat de divorce est un péché, sauf si le conjoint a rompu son alliance par infidélité sexuelle. Répudier un conjoint fidèle sans acte de divorce est un péché, car l'alliance du mariage a été rompue, mais le mariage est toujours légal.

Dans Matthieu 19, les pharisiens tentaient de piéger Jésus ou de le mettre à l'épreuve pour qu'il choisisse entre deux enseignements (répudier ou divorcer d'une femme pour quelque raison que ce soit, ou interdire le divorce, répudier pour quelque raison que ce soit). Jésus a déclaré qu'à l'origine, et cela s'applique encore aujourd'hui, l'homme et la femme étaient et sont unis par l'alliance en une seule chair et que cette relation était et est destinée à durer jusqu'à la mort. Mais l'homme est capable de pécher et il le fait en rompant son alliance matrimoniale en l'abandonnant ou en la renvoyant. En raison de la trahison de l'homme qui a refusé de remettre un acte de divorce à sa femme sans défense, Dieu a approuvé le document écrit de divorce comme reconnaissance d'un mariage dissous. La femme a alors pu se marier légalement sans être considérée comme adultère, puisque l'alliance matrimoniale avait été dissoute par le divorce.

Par conséquent, elle ne vivait pas en concubinage, ni adultère, mais mariée. Sans le document de divorce, elle ne pouvait que cohabiter, et non se marier légalement. Puisqu'un certificat de divorce reconnaît légalement la dissolution du mariage, ils ne sont plus mariés, et sont donc libres de leur conjoint. Le certificat de divorce n'annule pas le péché de divorcer d'un conjoint fidèle (également mentionné dans Marc 10 et Luc 16). Le péché de divorce peut être pardonné, tout comme le péché de fornication ou tout autre péché. Au chapitre 5, Jésus explique que c'est l'homme intérieur qui peut convoiter et ainsi commettre l'adultère.

1 Corinthiens

Aux célibataires (jamais mariés, veufs et divorcés) :

- a. Chaque homme devrait avoir sa propre femme et chaque femme son propre mari (comme indiqué au début, il n'est pas bon pour l'homme d'être seul).
- b. Les hommes et les femmes devraient se marier pour éviter l'immoralité sexuelle.
- c. Il vaut mieux se marier que brûler de passion. Les divorcés ont des désirs sexuels identiques, voire supérieurs, à ceux des célibataires. Par conséquent, leurs désirs sexuels peuvent être plus difficiles à contrôler que ceux des célibataires.

Aux mariés :

- a. Ne renvoyez pas une épouse fidèle sans certificat de divorce ou avec certificat, car toutes deux rompent l'alliance du mariage.
- b. Ne refusez pas de satisfaire les désirs sexuels de votre conjoint
- c. Un mari et sa femme peuvent se séparer d'un commun accord pour prier et jeûner. La période de séparation doit être suffisamment brève pour éviter toute tentation d'immoralité sexuelle.
- d. Le refus de se réconcilier après une séparation d'avec un conjoint fidèle rompt l'alliance du mariage.
- e. Les chrétiens doivent rester dans leur relation de mariage avec un conjoint non croyant qui y consent.
- f. Un chrétien n'est pas lié par son alliance matrimoniale si son conjoint non croyant abandonne son conjoint. L'alliance matrimoniale est rompue et, par choix, les obligations de l'alliance ne sont pas remplies.

Lorsqu'une personne conclut une relation d'alliance exclusive, toutes les autres relations similaires doivent être exclues, telles que :

- a. mariage avec un conjoint dans le corps physique
- b. être l'épouse du Christ dans le spirituel

Ne pas remplir les exigences de l'alliance ou être infidèle à une alliance constitue un adultère, comme :

1. Dans la relation conjugale
 - a. rapports sexuels avec une personne autre que son conjoint
 - b. refus de réconciliation après une séparation
 - c. ne pas remplir ses obligations conjugales et/ou refuser de participer à la relation sexuelle et de compagnie
 - d. abandon
2. Dans la relation spirituelle
 - a. rejeter Dieu en adorant, en ayant une relation spirituelle avec, de faux dieux (par exemple, des idoles, des icônes, de l'argent, des plaisirs)
 - b. refus de participer à une relation d'alliance avec Dieu, d'accomplir les désirs spirituels de Dieu d'évangéliser, d'édifier et de faire de bonnes actions tout en étant fidèle et en grandissant dans la nature de Dieu.
 - c. refus de se repentir et de se réconcilier après une séparation

Le pardon du péché de rupture d'alliance, d'adultère, nécessite :

- a. reconnaissance du péché
- b. cesser la pratique de toute activité pécheresse
- c. repentir²⁸ en changeant d'une vie pécheresse
- d. désir d'être pardonné

²⁸ NCE n'est pas un simple sentiment ; il est exempt de l'incertitude des humeurs et des sentiments. Ce n'est pas un simple changement dans l'âme. C'est une modification nette du centre de l'intelligence ; il entraîne un mouvement de volonté ; en bref, c'est une révolution au cœur même de l'être humain. (The Pulpit Commentary, vol. 18, p. 66 cité dans REFLECTIONS #515 Al Maxey, 3 janvier 2012)

e. demander pardon

Il ne fait aucun doute que Dieu déteste la rupture des alliances, y compris celle du mariage – l'infidélité. La fidélité fait partie intégrante de la nature même de Dieu. Dans la Loi de Moïse, le mariage était reconnu après un divorce. De même, le Christ reconnaissait qu'un mariage était dissous par le divorce et qu'une personne se remariant après un divorce était mariée.

Conclusion

Les chrétiens peuvent pécher comme en témoigne

- a) Simon (Actes 2),
- b) Le frère corinthien (1 Corinthiens 2) ;
- c) Les Éphésiens à qui il a été dit de renoncer au mensonge (Éphésiens 4:20)
- d) La rupture des alliances par le divorce.

L'adultère, la rupture du contrat de mariage, comprend :

- a) Relation sexuelle avec une personne autre que son conjoint ;
- b) convoiter ou convoiter quelqu'un ;
- c) Refuser d'avoir des relations physiques ou sexuelles dans le cadre du mariage ;
- d) Abandonner, renvoyer ou divorcer d'un conjoint fidèle

Chaque divorce implique un péché : une alliance matrimoniale est rompue (1 Corinthiens 7:10-14 ; Matthieu 5:31 ; Matthieu 19:8, 9). Les frères et sœurs chrétiens, et pas seulement les responsables, devraient conseiller ceux qui sont en instance de divorce ou qui sont déjà divorcés « avec patience, tolérance et bonté » (Romains 2:4) et les encourager à reconnaître la nature de leurs actes pécheurs.

Il ne semble y avoir aucun fondement biblique à l'idée de « vivre dans le péché » résultant d'un remariage consécutif à la délivrance d'un certificat de divorce. La Bible ne semble pas suggérer que la rupture de l'alliance matrimoniale constitue un état de péché persistant auquel on ne peut remédier qu'en commettant le péché de divorce (la rupture d'une alliance est une chose que Dieu déteste – Malachie 2:14) et en se remariant avec le conjoint d'origine (strictement interdit dans l'Ancien Testament si le conjoint d'origine s'était remarié – Deutéronome 24:1-4). La Bible ne semble faire aucune distinction entre le divorce non biblique et le remariage. Par conséquent, l'acte de divorce ou le remariage ultérieur constitue un adultère, et non l'état de divorce ou de remariage. Aux fins de la pureté biblique du Corps du Christ, les enfants de Dieu ne peuvent pas traiter les péchés sexuels différemment des autres.²⁹

Si une personne ayant rompu l'alliance du mariage ne reconnaît pas son péché et que sa conscience spirituelle ne peut être élevée au point de se repentir, la seule option qui lui reste est de « livrer un tel homme à Satan pour la destruction de sa chair, afin que son esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus » (1 Corinthiens 5:5). Si cela s'avère nécessaire, les chrétiens ne doivent pas s'associer à lui.³⁰ Ils les traitent comme s'ils approuvaient leurs péchés. Il en va de même pour les péchés de cupidité, d'idolâtrie (tout ce qui est plus important que Dieu), de calomnie, d'ivrognerie ou de tromperie, comme pour les péchés sexuels (1 Corinthiens 5:11). Pécher avec l'intention de demander pardon après avoir péché est une attitude proche, voire impardonnable, du péché.

En revanche, s'ils se sont repentis du péché de divorce, sont revenus à Dieu et ont réglé le problème avec Lui, ils devraient être accueillis dans la pleine communion, comme tout chrétien égaré ayant commis un autre péché et étant revenu à Dieu. Ils sont de retour comme des serviteurs pardonnés, dans une relation juste avec Dieu. Puisqu'ils ont réconcilié leur relation avec Dieu, nous, en tant que Corps du Christ, devons leur pardonner et cesser de les condamner par nos actes. Tous les chrétiens devraient se réjouir

²⁹Adapté de Position on Remariage par Larry W. Bridgesmith 01/02/1990

³⁰Se référer à la Volonté de Dieu, chapitre 14, Discipulation, R. Dunn, novembre 2014, The BibleWay Online

car celui qui était perdu est revenu et est de nouveau en communion avec Dieu et tous ceux qui sont en Christ.

Il ne semble pas y avoir de gradation biblique de communion ou de participation ; aucun groupe ne peut servir Dieu et aucun autre n'y est autorisé. Interdire à quelqu'un de servir Dieu par la communauté chrétienne ou ses dirigeants est contraire aux enseignements du Christ selon lesquels tous ses enfants sont des serviteurs et des prêtres pour le servir. Les chrétiens et/ou leurs dirigeants pèchent lorsqu'ils exigent de quelqu'un qu'il viole la loi divine du service. Tous les chrétiens sont des serviteurs ayant diverses fonctions à accomplir. Ils sont soit en Christ, soit hors de Christ, soit pardonnés, soit non pardonnés, soit dans la lumière, soit dans les ténèbres. Nous sommes tous des pécheurs pardonnés. Tous ceux qui sont en Christ sont en communion avec Dieu et ses enfants, une communion que l'homme ne peut leur refuser. Ils sont dans cette relation par la grâce de Dieu, car ils ont fait face à leurs propres péchés et ont été purifiés par le sang du Christ. Nous devons aussi pardonner. Dieu pardonne, et si nous ne pardonnons pas, nous péchons (1 Jean 3:21-24).

Pardon

Tous Les hommes et les femmes sont encouragés à se marier afin d'éviter l'immoralité sexuelle. Le mariage n'est donc pas un péché. Dieu hait le divorce car il rompt une alliance. C'est un péché. Alors, que doit faire un chrétien coupable du péché de divorce ?

Premièrement, tous les péchés sont pardonnables, sauf ceux qui refusent de demander pardon ou le péché de blasphème contre le Saint-Esprit. « C'est pourquoi je vous le dis, tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne le sera point. Quiconque parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné ; mais quiconque parlera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni dans ce siècle ni dans le siècle à venir. » (Matthieu 12:31-32). Chaque fois que les chrétiens prennent conscience d'avoir péché, ils doivent se corriger et se repentir pour retrouver une relation juste avec Dieu. Le Nouveau Testament doit donc contenir des instructions sur ce qu'un chrétien doit faire pour être pardonné de ses péchés.

Dans le mariage spirituel, Dieu est toujours disposé à pardonner et à restaurer, mais sans condition. Les pécheurs doivent revenir sans condition en changeant de vie et en recherchant une relation restaurée. De même, dans le mariage physique, tout doit être mis en œuvre pour restaurer la relation, mais sans condition.

Luc, rapportant une attitude et peut-être un problème de cupidité de Simon, déclare dans Actes 8:20-23 : « Mais Pierre lui dit : Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dieu pouvait s'acheter à prix d'argent ! Tu n'as ni part ni portion dans cette affaire, car ton cœur n'est pas droit devant Dieu. Repens-toi donc de ta méchanceté, et prie Dieu, s'il est possible, de te pardonner la pensée de ton cœur. Car je vois que tu es en proie à l'amertume et lié par l'iniquité. » Le cœur de ce chrétien était mauvais, plein de péchés et avait besoin de pardon.

Paul, sans donner beaucoup de détails, a écrit dans 1 Corinthiens au sujet d'un chrétien impliqué dans la fornication. Il a fermement condamné le fornicateur et les chrétiens qui l'ont toléré, car ils n'ont rien fait pour ramener le frère pécheur dans une relation juste avec Dieu. Apparemment, ils ne considéraient pas l'acte de fornication comme un péché et un éloignement de Dieu. Ils devaient se repentir de leur manque d'amour pour ce frère dans sa condition pécheresse.

Dans 2 Corinthiens 2:10, Paul déclare avoir pardonné au frère fornicateur. Ce dernier a cessé de forniquer et a changé d'attitude, car les chrétiens de l'Église de Corinthe étaient invités au verset 7 à « le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par un trop grand chagrin ». De toute évidence, un frère chrétien avait péché, s'était repenti plus tard et avait été pardonné, car Paul avait demandé aux autres chrétiens de le consoler.

Il incombe aux frères et sœurs chrétiens de fournir une réponse biblique à la question : que dois-je faire pour être sauvé ou pardonné ? Il est clair qu'ils doivent cesser de pécher, se repentir, c'est-à-dire changer

radicalement de mode de vie. Il a été dit aux chrétiens d'Éphèse : « C'est pourquoi, renoncez au mensonge : "Que chacun de vous parle selon la vérité à son prochain", car nous sommes membres les uns des autres. Mettez-vous en colère, et ne péchez point. Que le soleil ne se couche pas sur votre colère, et ne donnez pas accès au diable. Que celui qui dérobait ne dérobe plus ; mais plutôt qu'il travaille, en faisant de ses mains ce qui est bien, afin d'avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin. » (Éphésiens 4:25-28). Il semble qu'ils avaient l'habitude de mentir, de voler et de garder rancune. Par conséquent, pour être pardonnés, il faut cesser de pécher.

L'abandon du péché apporte-t-il le pardon ? Non, car dans 1 Jean 1:8-9, Jean écrit aux chrétiens : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner et nous purifier de toute iniquité. »

Il devrait être clair qu'un chrétien doit être conscient de son ou ses péchés, car si l'on n'en est pas conscient, comment peut-on cesser, confesser,³¹repentez-vous et changez.

Pour être libéré des liens de l'iniquité, notre attitude (l'homme intérieur, le cœur, l'esprit, le centre des émotions ou l'intellect) doit désirer plaire à Dieu en cessant de pécher et en changeant notre mode de vie pour une vie juste. Il faut aussi confesser, ou reconnaître, son péché à Dieu et à celui contre qui on a péché. La prière est le moyen pour les chrétiens de confesser à Dieu leur infidélité et leur désir de revenir à sa communion.

Cela s'applique à tous ceux qui, en Christ, pratiquent le péché, notamment la fornication, le vol, le mensonge, la rage, le meurtre, le viol, la calomnie, le blasphème, l'envie, la luxure, la maltraitance infantile, le divorce, l'ivrognerie ou tout autre péché. Car « c'est pourquoi je vous le dis : tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne le sera pas. »

³¹La confession ne se résume pas à dire « Je suis désolé ». L'expression, verbale ou intérieure, doit provenir d'un cœur contrit, conscient de sa situation pécheresse. Elle doit se traduire par un changement de vie, la repentance et le désir de restaurer la relation détruite par le péché. (Adapté de l'Encyclopédie biblique standard internationale.) La parabole du fils prodigue dans Luc 15:7-32 en est un bon exemple.